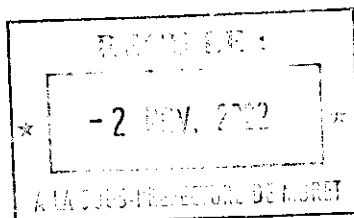


**31310 BAX**

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 6
- Absents excusés 1
- Représentés
- Ayant pris part à la délibération 6



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 octobre 2022**

**Objet : Paramétrage du matériel informatique mis à disposition par la Communauté des Communes du Volvestre**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six octobre à 20H00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

**Présents** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud

**Secrétaire** : M. PAREDES Baptiste

**MONSIEUR LE MAIRE INFORME :**

De la nécessité de faire paramétrer le matériel informatique mis à disposition de la commune par la Communauté des Communes du Volvestre.

A cette fin, Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- LOREMA INFORMATIQUE : 597,00€ HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- D'approuver le devis proposé pour un montant de 597,00€ HT, soit 716,40€ TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes actions que nécessaire.

La présente délibération certifiée

exécutoire a été publié et transmise au

Représentant de l'Etat le 31/10/2022

Fait à BAX

Le 28/10/2022

Le Maire

MANFRIN Jean-Marc



Convocation : 14/10/2022